

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 19 janvier 2021 par visioconférence Zoom et diffusée simultanément via le site web de la Municipalité, à compter de 19h30.

Sont présents en ligne à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total:	Présence:	Absence:

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 8 décembre 2020
 - 4.2 Séance spéciale – budget du 15 décembre 2020
 - 4.3 Séance spéciale du 15 décembre 2020
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus de comités municipaux
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Entérinement d'achat de boyaux incendie et pompe portative
9. Hygiène du milieu
10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

- 10.1 Contrat de déneigement du secteur sud-est – 1^{er} renouvellement – Modification à la résolution 046-2020-02-11
 - 10.2 Contrat de déneigement du secteur sud-est – 2^{ième} renouvellement (2021-2022)
 - 10.3 Fourniture, transport et nivelage de gravier de rechargement MG20 B pour 2021
 - 10.4 Offre de services professionnels pour la réfection du chemin de La Station.
11. Loisirs, culture et vie communautaire
- 11.1 Société d'histoire de Compton – Demande d'appui financier
12. Environnement, urbanisme et développement
- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 décembre 2020.
 - 12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 12.2.1 6505 route Louis-S.-St-Laurent – Ajout d'un abri à la porte avant et de côté – zone C-1
 - 12.2.2 Lot 5 031 117 rue du Grand-Duc – construction d'une habitation unifamiliale en rangée (3 unités) – zone C-11
 - 12.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Ferme Breault et Frères inc. – morcellement et échange de parcelle
13. Mise en valeur du territoire
14. Administration
- 14.1 Adhésion et cotisations aux associations 2021
 - 14.2 Nouvel hôtel de ville – Décompte no 16 et décompte de libération partielle no 17
 - 14.3 Adoption de la Politique portant sur la réservation des espaces municipaux
 - 14.4 Politique d'investissement du *Fonds Vitalité des milieux de vie* de la MRC de Coaticook
 - 14.5 Nomination d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme
 - 14.6 Renouvellement de mandat d'un membre citoyen au Comité Loisirs
 - 14.7 Démissions en cours de mandat de membres citoyens (comité familles et aînés et comité culture et patrimoine)
 - 14.8 Démissions de membres citoyens au Comité de citoyens en environnement et au Comité d'embellissement.
 - 14.9 Renouvellement des licences anti-virus sur les postes de travail et serveurs de la municipalité.
 - 14.10 Budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton
 - 14.11 Approbation du budget 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton
 - 14.12 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2020.
15. Ressources humaines
- 15.1 Nomination de l'inspecteur municipal
 - 15.2 Départ à la retraite de M. Daniel Boivin
 - 15.3 Démission de M. Oliver Koritar
 - 15.4 Entérinement d'embauches au service des travaux publics
 - 15.4.1 M. Brandon Charleau au poste d'employé surnuméraire à la patinoire
 - 15.4.2 M. Jacques Robidoux au poste de patrouilleur
 - 15.4.3 M. Guy Duranleau au poste de journalier/chauffeur temporaire sur appel

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

- 15.4.4 M. Alain Boulé au poste de journalier/chauffeur temporaire
- 15.4.5 M. Jean-René Rompré au poste de journalier/chauffeur temporaire
- 15.5 Mise à zéro de la banque d'heures COVID 2020
- 15.6 Modification au contrat d'emploi du directeur général

16. Règlements

- 16.1 Règlement no 2010-103-8.20 modifiant le règlement no 2010-103 établissant le traitement des élus.
 - 16.1.1 Présentation du règlement
 - 16.1.2 Adoption du règlement
- 16.2 Règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.
 - 16.2.1 Présentation du règlement
 - 16.2.2 Adoption du règlement
- 16.3 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.
- 16.4 Dépôt du premier projet de règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11
- 16.5 Adoption du premier projet de règlement no 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11
- 16.6 Avis de motion – Projet de règlement décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.*
- 16.7 Dépôt du projet de règlement no 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.*

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 15 janvier 2021

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. Adoption de l'ordre du jour

001-2021-01-19

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté;
- b. de garder ouvert l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 8 décembre 2020

002-2021-01-19

Chaque membre du conseil ayant reçu le 8 janvier 2021 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du budget du 15 décembre 2020

003-2021-01-19

Chaque membre du conseil ayant reçu le 8 janvier 2021 copie du procès-verbal de la séance spéciale du budget tenue le 15 décembre 2020, déclarent en avoir pris connaissance,

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du budget tenue le 15 décembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Séance spéciale du 15 décembre 2020

004-2021-01-19

Chaque membre du conseil ayant reçu le 8 janvier 2021 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 décembre 2020 déclarent en avoir pris connaissance,

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 décembre 2020 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

005-2021-01-19

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 20 décembre 2020 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 12 janvier 2021, des paiements ont été émis pour un total de : 446 198,24 \$

Annexe 2

Salaires payés du 22 novembre au 26 décembre 2020	209 962,54\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>5 521,85 \$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	204 440,69\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus de comités municipaux

Les comptes rendus des rencontres des comités municipaux suivants sont déposés :

- Familles et aînés du 9 mars 2020
- Embellissement du 13 août 2020
- Culture et patrimoine du 25 août 2020
- Loisirs du 14 décembre 2020

7. Rapport des activités des membres du conseil

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Entérinement d'achat de boyaux incendie et pompe portative

006-2021-01-19

Considérant que les pompes portatives actuelles ont plus de 18 ans d'usure et certaines démontrent une perte en capacité;

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir des boyaux d'incendie de rechange lors d'incendie;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité publique à l'effet de procéder à l'achat de ces équipements avec le budget 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

- a. d'entériner l'achat d'une pompe portative de marque Rabbit P-572S et les accessoires nécessaires pour l'équipement actuel, ainsi que des boyaux d'incendie pour un coût total de 21 500 \$ plus taxes chez Equipements incendies CMP Mayer inc.;
- b. que les deniers requis, pour l'achat de la pompe portative, soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2020;
- c. que les deniers requis, pour l'achat des boyaux, soient puisés à même les disponibilités du budget 2020 du service *Incendie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

**10.1 Contrat de déneigement du secteur sud-est – 1^{er} renouvellement
– Modification à la résolution 046-2020-02-11**

007-2021-01-19

Considérant qu'il y a eu une erreur de prix à la résolution 046-2020-02-11 confirmant le 1^{er} renouvellement du contrat de déneigement du secteur sud-est pour la saison 2020-2021;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU de modifier le libellé du point a. de la résolution 046-2020-02-11 comme suit :

« a. d'octroyer, pour la saison hivernale 2020-2021 (1^{er} renouvellement), le contrat de déneigement à l'heure du secteur sud-est à 9155-2331 Québec inc. au taux horaire de 220 \$ pour 325 heures, totalisant un montant de 71 500 \$ plus taxes; »

Adoptée à l'unanimité

cc : 9155-2331 Québec inc.
Travaux publics
Trésorerie

**10.2 Contrat de déneigement du secteur sud-est – 2^{ième}
renouvellement (2021-2022)**

008-2021-01-19

Considérant l'octroi de contrat de déneigement à l'heure du secteur sud-est confirmé par la résolution 273-2019-09-10;

Considérant que l'appel d'offres pour ce contrat comportait la possibilité de renouvellements;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

- a. d'octroyer, pour la saison hivernale 2021-2022 (2^{ième} renouvellement), le contrat de déneigement à l'heure du secteur sud-est à 9155-2331 Québec inc. au taux horaire de 225 \$ pour 325 heures, totalisant un montant de 73 125 \$ plus taxes; »
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2021 et 2022 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : 9155-2331 Québec inc.
Travaux publics
Trésorerie

10.3 Gravier de rechargement MG20 B – année 2021

009-2021-01-19

Considérant la résolution 081-2020-03-10 octroyant le contrat de fourniture, transport et nivelage de gravier de rechargement pour une durée de trois ans à Couillard Construction;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer le tonnage de gravier requis pour les travaux de rechargement 2021 en lien avec le contrat octroyé;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. de confirmer à Couillard Construction pour la deuxième année du contrat, soit 2021, le tonnage requis est de 15 000 T.M. au coût de 15,30\$ la tonne pour un montant total de 229 500 \$ plus toutes taxes applicables; la répartition se définit comme suit : 10,55 \$/T.M. pour le gravier, 4,00 \$/T.M. pour le transport et 0,75 \$/T.M. pour le nivelage;
- b. que les deniers requis totalisant 229 500 \$ plus taxes soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service « *Voirie municipale* ».
- c. que le tonnage pour l'année subséquente du contrat sera confirmé par résolution à la même période.

Adoptée à l'unanimité

cc : Couillard Construction
Travaux publics
Trésorerie

Madame la conseillère Danielle Lanciaux déclare s'être absentée lors des délibérations dans l'objet du point 10.4 et s'abstient de voter, en respect du Code d'éthique et déontologie des élus municipaux de Compton

10.4 Réfection du chemin de la Station – Offre de services professionnels

010-2021-01-19

Considérant le projet de réfection du chemin de La Station dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Volet RIRL*;

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer les plans et devis pour l'appel d'offres ainsi que les services durant les travaux;



No de résolution
ou annotation

Considérant l'offre de services professionnels de la firme d'ingénierie EXP;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à la firme d'ingénierie EXP le mandat de préparation des plans et devis pour l'appel d'offres ainsi que les services durant les travaux excluant le laboratoire de sol, le tout tel que décrit à l'offre de services datée du 12 janvier 2021, au montant de 17 200 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget des immobilisations 2021;

Abstention du vote : madame la conseillère Danielle Lanciaux
Adoptée à la majorité

cc : Exp
Travaux publics
Trésorerie

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Société d'histoire de Compton – Demande d'appui financier

011-2021-01-19

Considérant la demande d'aide financière de l'organisme La Société d'histoire de Compton du 7 décembre 2020;

Considérant que le Conseil souhaite appuyer concrètement l'organisme, lequel contribue à la qualité de la vie culturelle pour l'ensemble de la communauté comptonoise;

Considérant que l'organisme répond aux critères de la Politique de dons et commandites de la municipalité;

Considérant les contraintes rencontrées par l'organisme dues à la situation de pandémie en 2020;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la contribution d'une somme de 300 \$ à l'organisme La Société d'histoire de Compton;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Autres – Administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Société d'histoire de Compton
Responsable LCVC
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 décembre 2020.

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 décembre 2020 est déposé.

12.2 Demandes de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

12.2.1 6505 route Louis-S.-St-Laurent – Ajout d'un abri à la porte avant et de côté – zone C-1

012-2021-01-19

Considérant la présentation d'une demande de permis pour ajouter un abri à la porte avant et de côté au 6505 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme n'ont formulé aucun commentaire ou conditions particulières sur le projet;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Urbanisme et réseaux

12.2.2 Lot 5 031 117 rue du Grand-Duc – construction d'une habitation unifamiliale en rangée (3 unités) – zone C-11

013-2021-01-19

Considérant la présentation d'une demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale en rangée (3 unités) sur le lot 5 031 117 à l'intersection de la rue du Grand-Duc et la route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant qu'après analyse de la demande, les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont formulé le commentaire suivant :

- Le requérant devra proposer un aménagement adapté au milieu environnant;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande au Conseil;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la présente demande de permis telle que présentée en tenant compte du commentaire ci-haut décrit.

Adoptée à l'unanimité

cc : Requérant
Urbanisme et réseaux



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

12.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ – Ferme Breault et Frères inc. – morcellement et échange de parcelle

014-2021-01-19

Considérant qu'une demande d'autorisation de morcellement, d'aliénation et d'échange de parcelle de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ, c, P 41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu et des activités agricoles;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que les demandeurs de Ferme Breault et Frères inc., ont déposé le 30 novembre 2020, une demande complète d'autorisation de morcellement, d'aliénation et d'échange de terrain auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande vise les lots 1 803 754 (80,82 ha) et 1 803 309 (0,4645 ha);

Considérant que le but visé par la demande est d'échanger une parcelle de terrain de 1 534,7 m.c. afin de régulariser un empiètement d'un usage résidentiel ;

Considérant que l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y est respectée;

Considérant que l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en cultures et en boisés;

Considérant que le morcellement, l'aliénation et l'échange de parcelle permet de consolider une entité agricole forte ;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur dans la Municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU que le conseil de la Municipalité de Compton appuie la demande de morcellement, d'aliénation et d'échange de parcelle de terrain de Ferme Breault et Frères inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
Demandeurs
Mandataire
Urbanisme et réseaux

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

14.1 Adhésion et cotisations aux associations 2021

015-2021-01-19

Considérant que dans le but de permettre le perfectionnement de membres de son personnel auprès d'organismes regroupant des individus oeuvrant dans différents domaines dans le monde municipal;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement 2021 des adhésions des membres du personnel ci-bas énumérés aux associations suivantes :
- M. Philippe De Courval et Madame Marie-Claude Fournier à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec au coût total de 1 060 \$ plus taxes;
 - M. Alain Beaulieu à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au coût de 380\$ plus taxes;
 - M. Alain Beaulieu à l'Association québécoise d'urbanisme au coût de 144\$ plus taxes;
 - M. Eric Brus et M. Patrick Courtois à l'Association des professionnels à l'outillage municipal au coût total de 220 \$ plus taxes;
 - M. Eric Brus à l'Association des travaux publics d'Amérique au coût de 265 \$ plus taxes;
- b. que l'adhésion du directeur général à l'Association des directeurs généraux du Québec autorisée par la résolution 361-2020-12-08 soit modifiée au montant net de 1 059,42 \$;
- c. que les deniers requis pour les adhésions aux différentes associations ci-haut décrites soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 des services concernés;
- d. d'autoriser l'adhésion au Québec municipal pour un montant de 530,60 \$ plus taxes;
- e. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Services concernés
Trésorerie

14.2 Nouvel hôtel de ville – Décompte no 16 et décompte de libération partielle no 17

016-2021-01-19

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 16 de l'entrepreneur Construction Longer inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 25 novembre 2020, le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur le 11 juin 2019 par la résolution 188-2019-06-11;

Considérant la recommandation de l'architecte relativement à la demande de paiement du décompte de libération partielle no 17 de l'entrepreneur Construction Longer inc.;



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant que les décomptes sont conformes aux termes du contrat et à l'état des travaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuet
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 16 à Construction Longer inc. au montant de 2 957,75 \$ plus taxes;
- b. d'autoriser le paiement du décompte de libération partielle no 17 à Construciton Longer inc. au montant de 309 746,64 \$ plus taxes;
- c. que le financement du montant net de 328 300 \$ soit réparti comme suit :

174 283 \$ par la subvention à recevoir;
52 528 \$ par le fonds de roulement 2020
101 489 \$ par le surplus non affecté 2020.

Adoptée à l'unanimité

cc : Construction Longer inc.
Francis Lussier architecte
Urbanisme et réseaux
Trésorerie

14.3 Adoption de la Politique portant sur la réservation des espaces municipaux

017-2021-01-19

Considérant qu'il y a lieu d'établir par le biais d'une politique, les termes et conditions pour rendre accessibles les parcs et les locaux de la Municipalité par l'ensemble des résidents et organismes;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter la Politique portant sur la réservation des espaces municipaux telle que décrite à l'annexe jointe à la présente;
- b. que la présente politique abroge et remplace la Politique portant sur la réservation des espaces municipaux adoptée par la résolution 253-2017-08-08.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC

14.4 Politique d'investissement du Fonds Vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook

018-2021-01-19

Considérant que la Municipalité doit se positionner sur le processus et les orientations de financement dans le cadre du *Fonds de vitalité des milieux de vie* »;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. que la réception des demandes à la Municipalité soit fixée sur trois dates butoir, lesquelles dates seront déterminées annuellement pour les mois de septembre, février et mai;
- b. que les projets locaux soient d'abord analysés par le Comité de développement économique de la Municipalité;
- c. qu'une recommandation visant les demandes reçues soit ensuite présentée au Conseil municipal par ledit Comité;
- d. d'ajouter la Politique culturelle aux politiques admissibles au financement par le *Fonds Vitalité des milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Responsable LCVC
Trésorerie

14.5 Nomination d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme

019-2021-01-19

Considérant la récente démission de M. Mahlon Grapes à titre de membre citoyen au sein du Comité consultatif d'urbanisme, laissant ainsi un siège vacant;

Considérant la candidature reçue de madame Patricia Sévigny, laquelle a été recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de nommer, madame Patricia Sévigny en tant que membre citoyenne au sein du Comité consultatif d'urbanisme à compter de la présente;
- b. que son premier mandat de deux ans renouvelable, prendra fin le 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

cc : Mme Patricia Sévigny

14.6 Renouvellement de mandat d'un membre citoyen au Comité Loisirs

020-2021-01-19

Considérant la fin d'un premier mandat du membre citoyen Jean-Christophe Levac en date du 31 décembre 2020;

Considérant que M. Levac souhaite renouveler pour un second mandat;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat de M. Jean-Christophe Levac au Comité Loisirs, lequel prendra fin le 31 décembre 2022 .

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jean-Christophe Levac
Responsable LCVC

14.7 Démissions en cours de mandat de membres citoyens (comité familles et aînés et comité culture et patrimoine)

021-2021-01-19

Considérant que madame Marie-France Ouellet, membre citoyenne au Comité Familles et aînés ne souhaite pas poursuivre son mandat qui prenait fin le 31 décembre 2021;

Considérant que monsieur Paul-Emile Plessis-Bélaïr, membre citoyen au Comité Culture et Patrimoine ne souhaite pas poursuivre son mandat qui prenait fin le 31 décembre 2021;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. de confirmer la démission de madame Marie-France Ouellet en tant que membre citoyenne au Comité Familles et Aînés;
- b. de confirmer la démission de monsieur Paul-Emile Plessis-Bélaïr en tant que membre citoyen au Comité Culture et Patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

cc : Responsable LCVC

14.8 Démissions de membres citoyens au Comité de citoyens en environnement et au Comité d'embellissement.

022-2021-01-19

Considérant la fin de mandat du membre citoyen Normand Bérubé en date du 31 décembre 2020 au Comité de citoyens en environnement;

Considérant que M. Bérubé ne souhaite pas renouveler un second mandat;

Considérant la fin de mandat de madame Denise Bureau comme membre citoyenne en date du 31 décembre 2020;

Considérant que madame Bureau ne souhaite pas renouveler un second mandat;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. de confirmer la démission de monsieur Normand Bérubé à titre de membre citoyen au sein du Comité de citoyens en environnement;
- b. de confirmer la démission de madame Denise Bureau à titre de membre citoyenne au sein du Comité d'embellissement.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Urbanisme et réseaux
Responsable LCVC

14.9 Renouvellement des licences anti-virus sur les postes de travail et serveurs de la Municipalité.

023-2021-01-19

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le contrat des licences anti-virus sur les postes de travail et serveurs de la Municipalité;

Considérant que le coût applicable pour 3 ans est plus avantageux qu'un coût annuel;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement des licences anti-virus sur les postes de travail et les serveurs de la Municipalité chez PC-Expert solutions technologiques au coût de 1 935,00 \$ pour une durée de 3 ans (2021 à 2023);
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2021, 2022 et 2023 des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : PC Expert
Trésorerie

14.10 Budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton

024-2021-01-19

Considérant le rapport d'approbation du budget 2020 daté du 11 décembre 2020 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le budget révisé 2020 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 13 811 \$;
- b. d'autoriser, sur demande, le versement de la contribution à l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : OHVC
Trésorerie

14.11 Approbation du budget 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton

025-2021-01-19

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant le rapport d'approbation du budget 2021 daté du 11 décembre 2020 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le budget 2021 de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook prévoyant une contribution de Compton de 13 136 \$;
- b. d'autoriser, sur demande, le versement de la contribution à l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : OHVC
Trésorerie

14.12 Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2020

026-2021-01-19

Considérant qu'il y a lieu de nommer les vérificateurs pour l'exercice financier 2020;

Considérant l'offre de service de la firme Pellerin Potvin Gagnon du 14 janvier 2021;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. que la firme comptable Pellerin Potvin Gagnon soit désignée à titre de vérificateur externe de la municipalité pour l'exercice financier 2020 pour un montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables incluant le rapport concernant la collecte sélective;
- b. que les deniers requis pour un montant de 18 000 \$ plus taxes soient puisés à même le budget 2021 du service *Autres – administration générale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Pellerin Potvin Gagnon
Trésorerie

15. Ressources humaines

15.1 Nomination de l'inspecteur municipal

027-2021-01-19

Considérant la résolution 422-99-12-21, laquelle confirmait la nomination des officiers municipaux à la suite du regroupement des municipalités de Compton et de Compton Station;

Considérant qu'à cette résolution, M. Alain Beaulieu avait été nommé inspecteur municipal adjoint;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il y a lieu de régulariser la nomination de M. Alain Beaulieu, qui agit, depuis le regroupement des municipalités de Compton et de Compton Station, à titre d'inspecteur municipal;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU de nommer M. Alain Beaulieu, inspecteur municipal de la Municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

15.2 Départ à la retraite de M. Daniel Boivin

028-2021-01-19

Considérant la lettre de M. Daniel Boivin, journalier-chauffeur au service des travaux publics, datée du 17 décembre 2020 avisant la direction générale de son départ à la retraite;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. de confirmer, par la présente, le départ à la retraite de M. Daniel Boivin, dont la dernière journée de travail sera le 24 décembre 2020;
- b. de transmettre à M. Boivin les remerciements du Conseil municipal pour ses 17 années au service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15.3 Démission de M. Oliver Koritar

029-2021-01-19

Considérant la lettre de démission de M. Oliver Koritar, journalier-chauffeur au service des travaux publics, reçue le 7 janvier 2021 et adressée à la direction générale;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accepter, avec regret, la démission de M. Oliver Koritar, dont la dernière journée de travail est le 19 janvier 2021;
- b. de transmettre à M. Koritar les remerciements du Conseil municipal pour ses 9 années au service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15.4 Entérinement d'embauches au service des travaux publics

15.4.1 M. Brandon Charleau au poste d'employé surnuméraire à la patinoire

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

030-2021-01-19

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien de la patinoire de façon ponctuelle;

Considérant que la saison hivernale a débuté avant la tenue de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'embauche de monsieur Brandon Charleau en tant qu'employé surnuméraire à la patinoire à compter du 26 décembre 2020 pour la durée de la saison hivernale 2020-2021;
- b. que sa rémunération soit fixée selon l'annexe jointe à la présente;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2021 du service *Parcs et terrains de jeux*.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Brandon Charleau
Travaux publics
Trésorerie

15.4.2 M. Jacques Robidoux au poste de patrouilleur

031-2021-01-19

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher un patrouilleur durant la saison hivernale 2020-2021;

Considérant que la patrouille a dû débuter avant la tenue de la présente séance, soit le 15 décembre 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'embauche de M. Jacques Robidoux à titre de patrouilleur à compter du 15 décembre 2020;
- b. que sa rémunération soit celle prévue à l'échelle salariale en vigueur au Recueil de gestion des ressources humaines et annexée à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Jacques Robidoux
Travaux publics
Trésorerie

**15.4.3 M. Guy Duranleau au poste de journalier/chauffeur
temporaire sur appel**

032-2021-01-19

Considérant l'appel de candidatures pour combler un poste de journalier-chauffeur temporaire lancé début décembre 2020 ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant l'analyse des candidatures reçues;

Considérant que la candidature de M. Duranleau a été retenue et que son entrée en fonction est antérieure à la présente séance, soit le 11 janvier 2021;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'embauche de monsieur Guy Duranleau au poste de journalier-chauffeur temporaire sur appel au service des Travaux publics à compter du 11 janvier 2021;
- b. que l'emploi de monsieur Duranleau se poursuivra selon les besoins du Service, au cours de la saison hivernale 2020-2021;
- c. que sa rémunération soit celle prévue à l'échelle salariale en vigueur au Recueil de gestion des ressources humaines et annexée à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Guy Duranleau
Travaux publics
Trésorerie

15.4.4 M. Alain Boulé au poste de journalier/chauffeur temporaire

033-2021-01-19

Considérant l'appel de candidatures pour combler un poste de journalier-chauffeur temporaire lancé début décembre 2020 ;

Considérant l'analyse des candidatures reçues;

Considérant que la candidature de M. Boulé a été retenue et que son entrée en fonction est antérieure à la présente séance, soit le 14 décembre 2020;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'embauche de monsieur Alain Boulé au poste de journalier-chauffeur temporaire au service des Travaux publics à compter du 14 décembre 2020;
- b. que l'emploi de monsieur Boulé se poursuivra selon les besoins du Service, au cours de la saison hivernale 2020-2021;
- c. que sa rémunération soit celle prévue à l'échelle salariale en vigueur au Recueil de gestion des ressources humaines et annexée à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Alain Boulé
Travaux publics
Trésorerie

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021

15.4.5 M. Jean-René Rompré au poste de journalier/chauffeur temporaire

034-2021-01-19

Considérant l'appel de candidatures pour combler un poste de journalier-chauffeur temporaire lancé début décembre 2020 ;

Considérant l'analyse des candidatures reçues;

Considérant que la candidature de M. Rompré a été retenue et que son entrée en fonction est antérieure à la présente séance, soit le 21 décembre 2020;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'embauche de monsieur Jean-René Rompré au poste de journalier-chauffeur temporaire au service des Travaux publics à compter du 21 décembre 2020;
- b. que l'emploi de monsieur Rompré se poursuivra selon les besoins du Service, au cours de la saison hivernale 2020-2021;
- c. que sa rémunération soit celle prévue à l'échelle salariale en vigueur au Recueil de gestion des ressources humaines et annexée à la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Alain Boulé
Travaux publics
Trésorerie

15.5 Mise à zéro de la banque d'heures COVID 2020

035-2021-01-19

Considérant la directive temporaire de mesures en cas d'épidémie émise par la direction générale le 17 mars 2020;

Considérant l'article 9.1 de ladite directive, laquelle modifiait le plafond relatif aux heures en crédit dans la banque d'heures de l'article 1.02.03 du Recueil de gestion des ressources humaines à deux semaines normales de travail;

Considérant qu'il y a lieu de remettre à zéro ladite banque d'heures en crédit ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la trésorière à remettre à zéro la banque d'heures en crédit au 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

15.6 Modification au contrat d'emploi du directeur général

036-2021-01-19



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une correction au contrat d'emploi du directeur général adopté à la résolution 334-2020-11-10;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le retrait de la 2^{ème} phrase du 2^{ème} paragraphe de l'article 6.6 intitulé *Jours fériés et congés de maladie*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

16. Règlements

16.1 Règlement n° 2010-103-8.20 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus.

16.1.1 Présentation du règlement

037-2021-01-19

Madame la conseillère Sylvie Lemonde mentionne que le Règlement n° 2010-103-8.20 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus a pour objet :

- modifier les titres des paragraphes de la rémunération additionnelle pour mieux préciser l'objet de la rémunération additionnelle;
- ajouter le Comité *ad hoc* développement économique à la liste des comités de l'article 2 – *Rémunération additionnelle – présence*;
- Ajouter les comités Sécurité publique et Travaux publics à la liste des comités de l'article 2.1 *Rémunération additionnelle – présidence sur comités*;

Le présent règlement comporte des modifications par rapport au projet de règlement déposé soit :

Le libellé de l'article 5 est remplacé par le libellé suivant :

Les comités suivants sont ajoutés à la liste des comités de l'**article 2.1 Rémunération additionnelle – Présidence sur comités** du Règlement n° 2010-103:

- *Comité ad hoc développement économique*
- *Comité de sécurité publique*
- *Comité travaux publics*

L'article 6 du règlement 2010-103-8.20 est remplacé par le libellé suivant :

ARTICLE 6

L'article 2.3 intitulé « *Rémunération additionnelle en cas d'absence de quorum* » est ajouté au règlement n° 2010-103 et se libelle comme suit :

Lorsqu'une réunion est dument convoquée, mais qu'à l'ouverture de celle-ci, le quorum n'est pas atteint, la réunion est réputée avoir eu lieu et devient admissible pour le paiement de la rémunération additionnelle comprise aux articles 2, 2.1 et 2.2. Un compte-rendu de celle-ci est produit mentionnant les présences et la constatation de l'absence de quorum.

Cette disposition est rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

16.1.2 Adoption du règlement

038-2021-01-19

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance spéciale du 15 décembre 2020;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé par la conseillère Danielle Lanciaux à la séance spéciale du 15 décembre 2020 et présenté à la présente séance;

Considérant que l'avis public annonçant l'adoption du présent règlement a dûment été publié le 17 décembre 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne de consulter sur le site web de la Municipalité le présent règlement après son dépôt le 16 décembre 2020;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2010-103-8.20 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement n° 2010-103-8.20 modifiant le
règlement n° 2010-103 établissant le
traitement des élus municipaux**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement établissant le traitement des élus municipaux;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance spéciale du 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le n° 2010-103-8.20 et sous le titre de «Règlement n° 2010-103-8.20 modifiant le règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux »

Article 3

Le titre de l'article 2 du Règlement n° 2010-103 est remplacé par :



MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

« **ARTICLE 2** *Rémunération additionnelle – présence* »

Un titre au 2^{ième} paragraphe de l'article 2 du Règlement n° 2010-103 est ajouté et se libelle comme suit :

« **ARTICLE 2.1** *Rémunération additionnelle – Présidence sur comités* »

Un titre au 3^{ième} paragraphe de l'article 2 du Règlement n° 2010-103 est ajouté et se libelle comme suit :

« **ARTICLE 2.2** *Rémunération additionnelle – Maire suppléant* »

Article 4

Le « *Comité ad hoc développement économique* » est ajouté à la liste des comités de l'article 2 – **Rémunération additionnelle – présence**, du Règlement n° 2010-103

Article 5

Les comités suivants sont ajoutés à la liste des comités de l'article 2.1 **Rémunération additionnelle – Présidence sur comités** du Règlement n° 2010-103:

- *Comité ad hoc développement économique*
- *Comité de sécurité publique*
- *Comité travaux publics*

Article 6

L'article 2.3 intitulé « *Rémunération additionnelle en cas d'absence de quorum* » est ajouté au règlement n° 2010-103 et se libelle comme suit :

ARTICLE 2.3 *Rémunération additionnelle en cas d'absence de quorum*

Lorsqu'une réunion est dument convoquée, mais qu'à l'ouverture de celle-ci, le quorum n'est pas atteint, la réunion est réputée avoir eu lieu et devient admissible pour le paiement de la rémunération additionnelle comprise aux articles 2, 2.1 et 2.2. Un compte-rendu de celle-ci est produit mentionnant les présences et la constatation de l'absence du quorum.

Article 7

La date de prise d'effet du présent règlement est rétroactive au 1^{er} janvier 2020.

Article 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général

16.2 **Règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.**

16.2.1 Présentation du règlement

039-2021-01-19

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest mentionne que le Règlement n° 2020-166-2.20 a pour objet d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

Il mentionne également qu'aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet n'a été reçue à la suite de l'avis public publié le 11 décembre 2020.

16.2.2 Adoption du règlement

040-2021-01-19

Considérant la volonté de la municipalité d'apporter des modifications au Règlement n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 10 novembre 2020;

Considérant que le premier projet de règlement n° 2020-166-2.20 a été adopté lors de la séance du 10 novembre 2020;

Considérant qu'une consultation écrite relativement à ce projet de règlement a été tenue entre le 12 et le 26 novembre 2020;

Considérant l'adoption du second projet de règlement no 2020-166-2.20 a été adopté lors de la séance du 8 décembre 2020;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum à l'égard du second projet n'a été reçue à la suite de l'avis public publié le 11 décembre 2020;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Règlement n° 2020-166-2.20 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'autoriser l'usage activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole dans les zones agricoles et forestières et autoriser les habitations unifamiliales isolées sans restriction dans la zone A-25 et les habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements à l'intérieur de la zone C-5

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage n° 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 novembre 2020;

En CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le point 5.1 USAGES ET CONSTRUCTIONS est modifié par :

- Dans le groupe d'usage Agriculture enlever le mot « saisonnière » après Cabane à sucre et ajouter sous cabane à sucre « Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole »

Le point 5.2.10 Groupe Agriculture est modifié par :

- Remplacer la Classe D par

« Classe – D Cabane à sucre

Cette appellation comprend les établissements situés dans une érablière où l'activité principale est liée à l'exploitation acéricole. »

- Ajouter après la classe D la classe suivante :

« Classe - E Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole

Cette appellation comprend les commerces dont les activités sont liées à l'exploitation agricole »

Article 3

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe f) Zones agricole « A » :

- Par l'ajout à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne E Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole*;
- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agricole* à la ligne E intitulée *Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole pour les zones A-1 à A-32*
- Par le retrait à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne D* du mot « (saisonnier) » après *Cabane à sucre pour les zones A-1 à A-32*

Article 4

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe e) Zones forestières « F » :

- Par l'ajout à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne E Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole*;
- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agricole* à la ligne E intitulée *Activité commerciale complémentaire à l'exploitation agricole pour les zones F-1 à A-8*
- Par le retrait à la rubrique 5.2.10 *Groupe Agriculture de la ligne D* du mot « (saisonnier) » après *Cabane à sucre pour les zones F-1 à F-8*

Article 5

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe f) Zones agricole « A » :

- Par le remplacement à la rubrique 5.2.1 *Groupe Résidentiel de la ligne A.1 habitations unifamiliales isolées de la zone A-25* du « (1) » par un « X »

Article 6

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe b) Zones commerciale « C » :

- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.1 *Groupe Résidentiel* à la ligne C.1 intitulée *Habitations multifamiliales isolées 3 à 6 logements pour la zone C-5*

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général

16.3 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

041-2021-01-19

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest qu'un règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.



No de résolution
ou annotation

16.4 Dépôt du premier projet de règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11

042-2021-01-19

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest dépose le premier Projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

16.5 Adoption du premier projet de règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage no 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11

043-2021-01-19

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage n° 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant que le présent premier Projet de règlement a dûment été déposé à la présente séance;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'adopter le présent projet de règlement n° 2020-166-3.21 modifiant le règlement de zonage n° 2020-166 afin d'ajouter les habitations unifamiliales en rangée à l'intérieur de la zone C-11.

Adoptée à l'unanimité



PREMIER PROJET

**Règlement numéro 2020-166-3.21
modifiant le règlement de zonage n° 2020-
166 afin d'ajouter les habitations
unifamiliales en rangée à l'intérieur de la
zone C-11.**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2020-166;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 19 janvier 2021;

En conséquence,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'annexe 3 intitulée « Grille de spécifications » est modifiée au paragraphe b) Zones commerciale « C » :

- Par l'ajout du « X » à la rubrique 5.2.1 *Groupe Résidentiel* à la ligne A.3 intitulée Habitations unifamiliales en rangée *pour* la zone C-11

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

1^{er} projet

Bernard Vanasse
Maire

1^{er} projet

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier
Directeur général

16.6 Avis de motion – Projet de règlement décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.*

044-2021-01-19

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest qu'un règlement décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales* sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

16.7 Dépôt du projet de règlement n° 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.*

045-2021-01-19

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest dépose le Projet de règlement n° 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.*

Le projet de règlement se libelle comme suit :



No de résolution
ou annotation



PROJET

Règlement n° 2021-178 décrétant un emprunt de 1 027 600 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales.

Considérant que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

Considérant la confirmation de la subvention du ministère des Transports datée du 21 septembre 2020, afin de permettre la réfection du chemin de la Station, confirmation dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Considérant que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

Considérant qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 027 600 \$;

Considérant que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 1 027 600 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, conformément aux modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale volet redressement des infrastructures routières locales jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021



No de résolution
ou annotation

Projet	Projet
Bernard Vanasse Maire	Philippe De Courval, M.A., OMA Secrétaire-trésorier Directeur général

17. **Addition au projet d'ordre du jour soumis le 15 janvier 2021**
18. **Parole aux conseillers**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 32, clôture de la séance.

Bernard Vanasse Maire	Philippe De Courval Secrétaire-trésorier Directeur général
--------------------------	--

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
